



MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60
E-mail : secretariat.general@mairie-marines.org

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 juin 2014

Le vingt-sept juin deux mil quatorze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt juin deux mille quatorze, s'est réuni en mairie, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Jean LORINE, M. Daniel THEPENIER Mme Nadine NINOT, Mme Catherine GENET, M. Daniel HERMAND, Mme Jeanine PESSINA, M. Daniel LE ROY, M. Jean-Jacques GUERIN, Mme Elisabeth OYER LAURENT, M. Jacques ESTRELLA, M. Stéphane BILLAULT, M. Vincent LAUTIE, Mme Angélique VANYPER, Mme Angélique LEROYER, Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK.

Absents avec pouvoir : Norbert VINCENT pouvoir à M. Daniel HERMAND, Mme Christine REVEAU pouvoir à Mme Elisabeth OYER LAURENT, Mme Dominique LE MOAL-LASSALLE pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET.

Absent excusé : Mme Annie PINCEMIN

Soit, sur vingt-trois membres en exercice, dix-neuf présents et trois absents avec pouvoir et un absent.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinq**.

M. Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2014 à l'unanimité.

Avant l'étude des points à l'ordre du jour, lecture est faite de la lettre de démission du conseil municipal M. Bruno Lafont Rapnouil :

« Madame le Maire,

Je fus très honoré et fier d'avoir fait campagne pour les élections municipales de Marines de mars 2014.

A cette occasion, j'ai eu à mes côtés une excellente équipe avec également un excellent comité de soutien. J'ai découvert beaucoup de marinois de grandes qualités et ce fut extrêmement enrichissant. Nous avons tous cru en notre programme et en notre succès...Mais la loi de la démocratie a parlé et c'est vous, Madame le Maire et votre équipe, que les marinois, à une grande majorité, ont choisi. Je vous en félicite et vous souhaite de tout cœur de mener la bonne politique pour tous les marinois.

Pour ma part, je suis donc entré au conseil municipal de Marines, avec 3 autres de mes colistiers, mais dans l'opposition. J'ai voulu attendre les différents conseils importants tels que l'installation, le budget, les mises en place de commissions, pour réfléchir au rôle que je devais tenir.

A la réflexion, ma contribution aux responsabilités est extrêmement mince et mon rôle quasiment nul. Et d'autre part, je n'ai pas l'intention de me présenter à nouveau aux prochaines élections municipales.

C'est pourquoi, je vous demande d'accepter ma démission.

En tout logique, c'est le suivant de nître liste qui devrait prendre ma place, s'il l'accepte.

C'est à regret que j'ai dû prendre ma décision car j'ai vraiment été très fier que sur mon nom, plus de 35% des marinois nous aient fait confiance. Je profite de la présente pour les remercier très chaleureusement de leur confiance.

Bon vent à tout l'équipe municipale et plein de succès pour le plus grand bénéfice de tous les marinoises et marinois.

Veuillez recevoir, Madame le Maire, mes plus respectueuses salutations

Bruno Lafont »

Mme Jacqueline MAIGRET procède à l'installation de M. Denis CHRETIEN, suivant de la liste « Ensemble un nouveau cap ».

2014CM2706N01 Approbation du compte de gestion 2013 du comptable pour le budget de la commune :

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 4 abstentions (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK),
- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget de la commune pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget de la commune pour le même exercice

2014CM2706N02 Approbation du compte administratif 2013 du Maire pour le budget de la commune :

Le Conseil Municipal à 17 voix pour et 4 abstentions (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK),
- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du Maire pour le budget de la commune comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2013	Recettes 2013	Résultat 2013	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 223 433,93	4 161 146,65	937 712,72	1 415 411,71	2 353 124,43
Investissement	1 182 296,50	2 202 096,84	1 019 800,34	-1 405 752,88	-385 952,54
soit un résultat global de					1 967 171,89

2014CM2706N03 Approbation du compte de gestion 2013 du comptable public pour le budget d'assainissement :

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 4 abstentions (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK),
- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement de la commune pour le même exercice

2014CM2706N04 Approbation du compte administratif 2013 du Maire pour le budget assainissement :

Le Conseil Municipal à 17 voix pour et 4 abstentions, (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK)

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du Maire pour le budget de l'assainissement comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2013	Recettes 2013	Résultat 2013	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	286 558,23	382 349,97	95 791,74	276 939,41	372 731,15
Investissement	361 040,21	268 016,81	-93 023,40	46 075,22	-46 948,18

soit un résultat global de

325 782,97

2014CM2706N05 Approbation du compte de gestion 2013 du comptable public pour le budget logements :

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 4 abstentions (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK),

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget logements de la commune pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget logements de la commune pour le même exercice

2014CM2706N06 Approbation du compte administratif 2013 du Maire pour le budget logements :

Le Conseil Municipal à 17 voix pour et 4 abstentions (Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK),

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du Maire pour le budget logements : comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2013	Recettes 2013	Résultat 2013	Résultat antérieur	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 205,00	3 205,00	0,00	0,50			0,50
Investissement	192 155,95	0,00	-192 155,95	-62 637,44	1 731 195,82	1 648 060,06	-337 929,15

soit un résultat global de

-337 928,65

2014CM2706N07 Décision modificative n°1 – budget commune

Considérant que le calcul de la participation de la commune de Marines au fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2014 effectué par les services de l'Etat voit la participation de Marines augmenter pour l'année 2014 passant de 18 568 € à 37 494 €, Considérant que la prévision de 20 000 € votée au budget 2014 est de ce fait insuffisante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 1 sur le budget commune 2014 comme suit :

Nature comptable	Libellé	à augmenter	à diminuer
73925	fonds péréquation ressources intercommunales	18 568	
617	études et recherches		18 568
TOTAL		18 568	18 568

2014CM2706N08 Indemnité du receveur municipal - détermination du taux de l'indemnité 2013 du trésorier principal

Le Conseil Municipal, à vingt et une voix pour et une voix contre (M. Stéphane BILLAULT),
- **AUTORISE** le maire à mandater l'indemnité de conseil du receveur municipal pour les 120 derniers jours de l'exercice 2013 comme suit :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 273.92€, se décomposant comme suit :

1/ CSG pour 20.17 €

2/ RDS pour 1.34 €

3/ 1% solidarité pour 2.73 €

Soit un montant net à payer de 249.68 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

2014CM2706N09 Attribution de la gratification de l'agent service civique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'attribution d'une nouvelle gratification d'un montant de 500 € pour l'agent service civique en fonction à Marines

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

2014CM2706N10 Fixation de la participation des familles pour le mini-séjour d'été de l'ELC : Bivouac Marines-Londres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation des familles à : 280 € par jeunes participant au séjour

2014CM2706N11 Adoption du règlement intérieur pour les accueils périscolaires et les activités périscolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de règlement intérieur pour les accueils périscolaires et les activités péri-éducatives.

- **FIXE** le tarif des TAP (temps d'activités péri-éducatives) de la façon suivante :

- au tarif de l'étude pour l'école élémentaire

- au tarif de la garderie pour l'école maternelle au prorata du temps de l'activité soit 45 minutes.

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions inhérentes à la mise en place du temps périscolaire.

Le règlement intérieur pour les accueils et les activités périscolaires sera communiqué aux parents d'élèves et consultable en mairie.

2014CM2706N12 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal sera communiqué à tous les conseillers et consultable en mairie.

2014CM2706N13 Organisation du salon de la BD

Considérant le succès des manifestations précédentes,

Considérant que le budget du projet est estimé à 5 000 € dont environ 3 000 € de défraiement d'artistes par an,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le principe de l'organisation d'un salon de la BD tous les ans à Marines,

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions inhérentes à l'organisation du salon

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

2014CM2706N14 Signature d'une convention avec le Conseil Général du Val d'Oise – Bibliothèque Départementale du Val d'Oise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise,
- **DIT** que cette convention est signée pour un période de 3 ans,
- **PRECISE** que cette convention sera un document unique détaillant tous les services rendus par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise à la Bibliothèque Municipale de la Ville de Marines.

2014CM2706N15 Demande de subvention au Conseil Régional pour une étude préalable au contrat régional

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la définition d'un projet de contrat régional territorial nécessite l'engagement d'une étude préalable,

Considérant que cette étude peut être subventionnée entre 45 et 80%,

Considérant que cette étude doit permettre d'arrêter les projets à présenter dans le cadre d'un futur contrat régional territorial,

Considérant que le montant de l'étude serait d'environ 3 000,00€ HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager l'étude préalable
- **AUTORISE** le Maire la convention de subventionnement de l'étude préalable avec le conseil régional.

2014CM2706N16 Demande de subvention au Conseil Général pour le programme de réfection des voiries 2014-2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le guide des aides du Conseil Général,

Considérant le programme de réfection de voirie pour les années 2014 et 2015 établi par la commission cadre de vie pour un montant estimatif de 300 000 €,

Considérant que le taux de subventionnement accordé à la ville de Marines par le conseil Général du Val d'Oise pour les opérations de voirie est de 25,5% pour un plafond de travaux de 150 000,00€ HT sur deux ans, soit un montant maximum de subvention de 38 250,00€,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACTE** le programme de réfection des voiries élaboré en commission cadre de vie
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention de 38 250,00€ au Conseil Général

2014CM2706N17 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de l'aire de jeux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la vétusté des équipements de l'aire de jeux de Marines,

Considérant l'importance de ce type d'équipements pour les administrés de la commune,

Considérant la nécessité d'assurer la parfaite sécurité des équipements dédiés aux enfants,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de rénovation est estimé à 35 000 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la rénovation de l'aire de jeux de Marines

2014CM2706N18 Titularisation d'un agent en catégorie A

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention pour la participation du CIG aux commissions de titularisation professionnelle avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne.
- **DIT** que la collectivité remboursera au CIG, au titre de la participation à la commission de sélection professionnelle, les frais de déplacement des agents du CIG.
- **DIT** que les crédits relatifs à l'organisation de cette sélection sont inscrits au budget.

2014CM2706N19 Participation aux frais de formation d'un agent nouvellement recruté

Considérant le recrutement d'un agent formé par la commune de Presles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement d'une partie des frais de formation à la commune de PRESLES pour un montant de 3 628.66 € correspondant à 36.41 % des frais de formation de l'agent.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

2014CM2706N20 Rétrocession des parcelles AC n°465(ex AC n°422) pour 173 m² et AC n°11 pour 101 m² de la SEMAVO au profit de la commune de Marines

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles AC n°465(ex AC n°422) pour 173 m² et AC n°11 pour 101 m² appartenant à la SEMAVO pour une meilleure cohérence de l'espace public,
Considérant que la SEMAVO consent à céder ces parcelles sans contrepartie financière,
Considérant que la valeur vénale est inférieure à 75 000€ et ne nécessite donc pas l'avis des domaines,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif relatif à la rétrocession des parcelles AC n°465(ex AC n°422) pour 173 m² et AC n°11 pour 101 m² et tous les documents y afférant.

2014CM2706N21 Adhésion de la commune du Perchay et retrait de la commune de Labbeville au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune du Perchay au SIAA.
- **APPROUVE** le retrait de la commune de Labbeville au SIAA.

2014CM2706N22 Délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil Général pour les travaux d'aménagement relatif au passage et au stationnement des bus aux abords du collège

Considérant le projet de restructuration du réseau des lignes régulières du bassin du Vexin menée par le Conseil Général,
Considérant que ces aménagements ont pour mission d'assurer la sécurisation des descentes et des montées dans les véhicules des collégiens,
Considérant que le projet retenu permettra de mettre en place une bande de terre assez large pour être végétalisée et séparera les points d'arrêt de parking de la rue,
Considérant que les travaux doivent être réalisés en août,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DELEGUE** au conseil général du Val d'Oise la maîtrise d'ouvrage de cette opération,

2014CM2706N23 Convention cadre annuelle de partenariat financier avec le CNFPT Grande Couronne pour l'année 2014

Considérant le mode de financement des prestations intra locales dont la gestion est confiée à la délégation Grande Couronne du CNFPT,

Considérant qu'une partie du programme intra local de formation peut être financée par la cotisation versée par la commune et que ce programme est négocié chaque année entre la délégation du CNFPT et la collectivité,

Considérant que la convention conclue pour l'année 2014, a pour objet de déterminer le programme de l'année 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention annuelle de partenariat financier avec le CNFPT

2014CM2706N24 Spectacle de la grande buée

Considérant le courrier du 13 mai 2014 du Parc Naturel Régional informant les différentes communes du Vexin de l'accueil du spectacle « La Grande Buée » en partenariat avec le Théâtre de la Vallée,
Considérant que le PNR apportera son soutien financier en fonction du nombre de communes intéressées,

Considérant que ce spectacle commémore le centenaire de la Première Guerre Mondiale,

Considérant que le spectacle aura pour thème la mise en scène le quotidien de quatre lavandières, qui, à l'entrée de la guerre voient s'affronter toutes les tensions sociales et politiques qui ont déchiré la France,

Considérant que le projet se déroulera à partir de l'automne 2014 sur les saisons 2015-2016,

Considérant que la contribution financière pour accueillir le spectacle à Marines est de 1 700€ HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** le projet du « spectacle de la Grande Buée »

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

2014CM2706N25 Vente de sacs « ville de Marines » par l'office de Tourisme – fixation du prix

Vu le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions de vente par l'Office du Tourisme Vexin Centre des sacs « Ville de Marines »,

Considérant que le sac serait vendu 4 euros, dont 0,50 centimes seront laissés au profit de l'office du Tourisme,

Considérant que cette opération a pour but de promouvoir la ville de Marines,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de vente de sac promotionnel

2014CM2706N26 : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Considérant l'exposé de l'AMF par lequel les collectivités locales risquent d'être confrontées à des difficultés financières en raison de la baisse des concours financiers de l'Etat,

Considérant que sur la période 2014-2017 la baisse des dotations est estimée à 28 milliards d'euros,

Considérant que l'AMF a souhaité mener une action collective afin d'alerter les pouvoirs publics sur l'impact d'une telle mesure sur les territoires, ses habitants, et les entreprises,

Considérant que la diminution des baisses des dotations pénalisera à terme les administrés,

Il est proposé au conseil municipal,

- **D'ADOPTER** la motion de l'Association des Maires de France,

- **DE SOUTENIR** les demandes de l'Association des Maires de France à savoir :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, source d'inflation de la dépense,

- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales,

Compte rendu des décisions du Maire :

Attribution du marché de travaux de réfection de deux courts de tennis extérieurs à l'entreprise ENVIROSPORT, sise Chemin des Vignes 80000 AMIENS pour un montant de 29 892,44€ HT.

Point divers : Tirage au sort du jury d'assises

Suivant l'arrêté n° 2014-31, en date du 21 février 2014, portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises du Val d'Oise au cours de l'année 2015 et suivant le chiffre de la population totale de Marines, en vigueur au 1^{er} janvier 2014, établi à 3389, et le nombre de jurés par tranche de 1300 habitants étant fixé à 3, il convient de tirer au sort à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition, soit 9 électeurs. Pour être jurés, les électeurs doivent être âgés de 23 ans dans l'année civile, avoir la nationalité française, ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés. **Il a donc été procédé au tirage au sort en séance.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

A Marines, le 04 juillet

Le Maire,

Jacqueline M...

